



## Déclaration préalable de la FSU au CTSD du Jeudi 21 Juin 2018

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Faut-il subir l'injustice pour savoir ce qu'est la justice ? C'est sur ce sujet de Philosophie de Terminale S que sonnait pour les médias le coup d'envoi des épreuves du Baccalauréat, alors que nos élèves de la voie professionnelle étaient en épreuves depuis plusieurs semaines. A cette occasion, la FSU tient à rappeler son attachement à un brevet et à un baccalauréat aux épreuves terminales, nationales et anonymes, ainsi qu'à la reconnaissance du baccalauréat et de la voie professionnels.

Mais revenons-en au sujet de Philosophie. En confirmant sa volonté de généraliser la rémunération au mérite, de supprimer près de 120 000 postes de Fonctionnaires, ou encore de recourir de manière plus systématique à des agents sous contrats, le gouvernement n'entreprend ni plus, ni moins, qu'une vaste opération de démantèlement des services publics et de la Fonction Publique.

Dans le bien mal nommé projet CAP22, il prévoit que les CAP ne soient plus préalablement consultés sur les mutations, les 1<sup>res</sup> affectations, les détachements, les réintégrations, les avancements et promotions, et ce au profit d'une « déconcentration managériale » dont les conséquences ont été désastreuses dans d'autres secteurs. Il envisage également la disparition des CHSCT fusionné avec les CT.

Rappelons, en introduction, que le paritarisme fut instauré au lendemain d'une période particulièrement sombre de notre histoire, comme élément fondateur de la Fonction Publique, et comme meilleur rempart contre l'arbitraire et l'opacité. S'attaquer au paritarisme, c'est remettre en cause une conception bien particulière de la Fonction Publique : celle d'un Fonctionnaire citoyen, au service de l'intérêt général, protégé des intérêts particuliers et partisans. S'attaquer au paritarisme, c'est remettre en cause les droits de ses agents, et, avec eux, l'égal accès des usagers à un service public de qualité sur l'ensemble du territoire. La FSU dénonce avec force ces projets réactionnaires et appelle les agents à réagir face à cette attaque sans précédent.

Puisqu'il est question de justice et de services publics, rappelons le sort fait aux services publics de l'orientation. Fermeture des CIO, transfert des missions d'information aux Régions, remise en cause du rôle pourtant essentiel des PsyEN et des Dronisep....les dernières réponses du Ministère confirme cette volonté d'éclatement du service public : en donnant aux Recteurs la possibilité d'évaluer la pertinence de maintenir ou non des CIO sur tel ou tel territoire, le Ministère semble oublier que le corps des PsyEN est un corps de fonctionnaires d'Etat avec des missions identiques sur tout le territoire, et que les CIO sont aussi des structures appartenant à l'Éducation Nationale. Les PsyEN, les CIO, les DRONISEP ont un rôle indispensable dans notre service public : garantir à tous, quel que soit le lieu d'étude, une information et des conseils solides, fiables, non assujettis à des intérêts privés ou à ceux des collectivités territoriales. C'est pour rappeler ces principes que, mardi 22 mai, lors de la journée d'action dans la fonction publique, les PsyEN du département se sont répartis entre l'AG Ile de France à Paris et un rassemblement devant le CIO de Mantes-La-Jolie, organisé par la FSU des Yvelines. Après le succès de la journée d'action du 5 juin à l'initiative d'une large intersyndicale, 500 collègues à l'AG et environ 1200 PsyEN en manifestation, le Ministère se doit d'entendre la colère de la profession et prendre les mesures nécessaires pour renforcer le service public de l'orientation au sein de l'Education Nationale, en recrutant des Psy-EN par exemple, plutôt que de s'entêter à le démanteler avec des mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt général.

Depuis un an, la Ministre de l'enseignement supérieur annonce une procédure d'orientation post-bac plus juste, afin de remédier aux injustices subies par les bacheliers tirés au sort faute de places pour les accueillir. Aujourd'hui, le bilan est édifiant. On compte davantage de candidats en attente à

quelques jours du bac (22% contre 19% l'an dernier). Seuls 41% des candidats ont accepté définitivement une proposition, ce qui signifie que près de 3 candidats sur 5 ne sont pas satisfaits, et ce sans que nous parvenions à connaître les chiffres pour notre Académie, alors même que d'autres les ont rendus publics.

Les chiffres recueillis par le SNES dans les établissements yvelinois sont sans appel : les inégalités territoriales, ainsi qu'entre les voies et entre les filières, sont renforcées par Parcoursup, renvoyant les élèves les plus fragiles socialement et scolairement à leur responsabilité individuelle. La comparaison entre les lycées Hoche et ceux du Lycée Saint Exupéry ou de La plaine de Neauphle est à ce titre édifiante : à la date du 4 juin, 94,6 % des élèves du lycée Hoche avaient au moins une proposition, tandis que 36 % des élèves du lycée Saint Exupéry étaient refusés ou sans proposition, soit 10 points de plus que la moyenne nationale. Dans la voie technologique, toujours à la date du 4 juin, plus de 63 % des élèves de série STMG, élèves qui avaient choisi leur orientation avant la mise en place de Parcoursup, n'avaient accepté aucune proposition. Nos élèves ne subissent-ils pas là une forme de tirage au sort bien plus injuste que celle à laquelle l'algorithme Parcoursup devait se substituer ?

Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle. En refusant de rendre publics les algorithmes locaux, les taux de boursiers ou encore les quotas d'élèves hors académies, le gouvernement et l'ensemble de l'administration de l'Education Nationale alimentent de fait une forme de défiance et de soupçon dont notre système démocratique n'a pas besoin.

La mise en place de la Réforme des Lycées, avec son choix de « majeurs » dès la classe de Première et la suppression de filières rendant cohérentes les formations des élèves, l'accroissement de l'autonomie renvoyant toujours plus l'offre éducative et l'évaluation au local, aura pour conséquence d'exacerber les inégalités constatées cette année. La FSU demande que le gouvernement ouvre de véritables négociations pour construire une autre politique pour l'enseignement supérieur et un système d'affectation national, transparent, juste et respectueux des aspirations des lycéennes et des lycéens.

En ce sens, le SNEP-FSU déplore la suppression des enseignements d'exploration et de complément dans le projet de Réforme du Lycée, parcours de réussite et d'approfondissement en EPS qui suscitaient une fort intérêt de la part des lycéens. Alors que de nouveaux enseignements sont mis en chantier, que la demande d'études universitaires en STAPS est forte et que les besoins et demandes des lycéens dans le champ de la pratique sportive et artistique sont incontestables, il est inconcevable qu'un approfondissement en EPS soit exclu du projet de Réforme du Baccalauréat. Aussi le SNEP-FSU dénonce-t-il un choix idéologique et budgétaire : mépris de la place et du rôle de l'EPS au sein du système éducatif, renvoi de la qualification sportive des lycéens à leur pratique extra-scolaire et suppression d'une centaine de postes d'enseignants.

Projet de Réforme idéologique et budgétaire encore à destination des élèves de la voie professionnelle. Idéologique, car cette Réforme contribuerait au transfert de la formation professionnelle initiale vers les branches professionnelles et le patronat. Budgétaire, car elle diminue le temps de formation et les heures d'enseignements, particulièrement dans les disciplines générales. Associé à cette réduction, les dispositifs concernant les « innovations pédagogiques » sont révélateurs d'une vision passiviste des savoirs généraux, cantonnés de nouveau à leur seule fonction utilitariste. Or, les disciplines générales ont bien d'autres fonctions : celle notamment de permettre aux jeunes de développer leur libre-arbitre ou celle liée à l'acquisition d'une formation initiale solide - deux éléments cependant indispensables pour devenir pleinement citoyen comme pour appréhender un métier dans sa globalité et activer, plus tard, les dispositifs de formation continue pour évoluer professionnellement.

Le projet de réforme présenté par JM Blanquer tourne le dos à ces objectifs et annonce une dégradation des conditions de travail des personnels. Dans le même temps, le ministre prétend « avoir beaucoup d'estime pour ce que font les professeurs de lycée professionnel ». Pour la FSU, la considération affichée doit se concrétiser par une reconnaissance du travail des personnels et une revalorisation salariale. Il faut remédier à l'injustice vécue par les professeurs de lycée professionnel et leur accorder la pondération dont bénéficient les personnels des autres voies du lycée. Il est

nécessaire aussi d'augmenter l'indemnité spéciale de sujétion liée au contrôle en cours de formation. Si nous pointons toutes ces inégalités, qui peuvent sembler bien loin de l'ordre du jour de cette instance, c'est que, nous le savons, la réussite de nos élèves ne se joue pas uniquement dans la classe. Et les moyens que l'Education Nationale alloue à leur encadrement en dehors de la classe, objet de ce CTSD, témoignent aussi directement de l'engagement du gouvernement dans la correction des injustices sociales.

Alors que nous nous apprêtons à examiner la question des moyens en assistance éducative, les personnels exerçant des missions d'accompagnement et de suivi des élèves nous font part d'un exercice quotidien de leur métier de plus en plus difficile.

Malgré la forte poussée démographique des dernières années, en particulier en lycée, aucun poste de CPE n'a été créé, et le concours externe de recrutement se voit même amputé de 50 postes. Nos collègues CPE doivent assurer le suivi d'un nombre croissant d'élèves, sans que les moyens attribués au fonctionnement des Vies scolaires ne se trouvent globalement augmentés. Lorsque qu'ils le sont localement, l'attribution de moyens nouveaux se fait par redéploiement, ce qui ne saurait être une réponse satisfaisante tant les besoins sont grands dans la plupart des établissements des Yvelines.

La charge de travail à accomplir par les AED dans le cadre de leurs missions s'est accrue du fait de la surveillance renforcée à l'entrée des établissements, de l'accroissement du temps de prise en charge des élèves hors cours ou dans le cadre du dispositif Devoirs Faits, et autres activités péri-éducatives. Pourtant, aucun poste supplémentaire d'AED n'a été créé dans notre académie depuis plusieurs années. Dans notre département, le nombre d'emplois a même diminué, passant de 1068 ETP à la rentrée 2012 à 1031 ETP prévus pour la rentrée 2018. Il faudra pourtant accueillir cette année près de 740 élèves supplémentaires dans le second degré, et 72282 de plus qu'en 2012.

Dans le même temps, les besoins en poste d'AESH ont augmenté du fait des efforts faits pour mieux prendre en charge les élèves en situation de handicap. Dans certains établissements, les Vies Scolaires ont été fragilisées par la suppression des emplois aidés.

Si la question d'une meilleure prise en charge des élèves ne saurait se résumer à une question de moyens, force est de constater que les conditions d'exercice des équipes dans les Vies Scolaires ont connu une dégradation qui a un impact sur la qualité du suivi et de l'accompagnement des élèves, ainsi que sur le climat scolaire des établissements.

Ainsi, alors que les dotations d'enseignement allouées aux établissements pour la rentrée s'avèrent d'ores et déjà insuffisantes à couvrir tous les besoins, le sort des Vies Scolaires, des moyens de santé et d'assistance sociale comme celui des personnels AESH et CUI semblent devoir ne rien leur envier. Tandis qu'augmentent les effectifs et les besoins d'élèves, les moyens alloués à leur encadrement dont font l'objet ce CTSD n'augmentent pas.

Pour toutes ces raisons, la FSU continuera de porter avec détermination le projet d'une société plus juste, et avec lui la défense d'un Service Public d'Education démocratisé et émancipateur. C'est que, pour que nos élèves reconnaissent l'idéal de justice fondateur de notre République, il nous faut les prémunir de subir de si injustes régressions.